



SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

Mars 2011

Dossier de presse N°1

Le contrat Rivière-Natura 2000 Lignon du Forez



Vers une bonne qualité écologique de nos rivières

Le syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) prépare une nouvelle procédure pour la gestion concertée des cours d'eau présents sur les 55 communes qui composent le syndicat. Suite au bilan positif du premier contrat de rivière Lignon du Forez et aux différentes études réalisées, un nouveau plan d'actions sera mis en place à partir de 2012 afin **d'atteindre le bon état écologique de nos rivières**. La directive cadre européenne sur l'eau (DCE), la directive européenne Natura 2000, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et les lois Grenelle I et II, constituent le cadre législatif qui a amené le SYMILAV et ses partenaires (Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de la Loire, Fédération des pêcheurs de la Loire...) à élaborer une stratégie d'actions reposant sur deux procédures liées entre elles : le contrat de rivière et le contrat d'objectifs Natura 2000. Pour ce nouveau projet, les élus du SYMILAV, ont fait le choix de développer l'axe communication, afin d'informer, de sensibiliser et de former les élus, les propriétaires riverains, les agriculteurs et le grand public, sans oublier les plus jeunes. Le plan de communication permettra de mettre en lumière les actions du contrat. Elles reposeront sur plusieurs volets tel que l'assainissement,

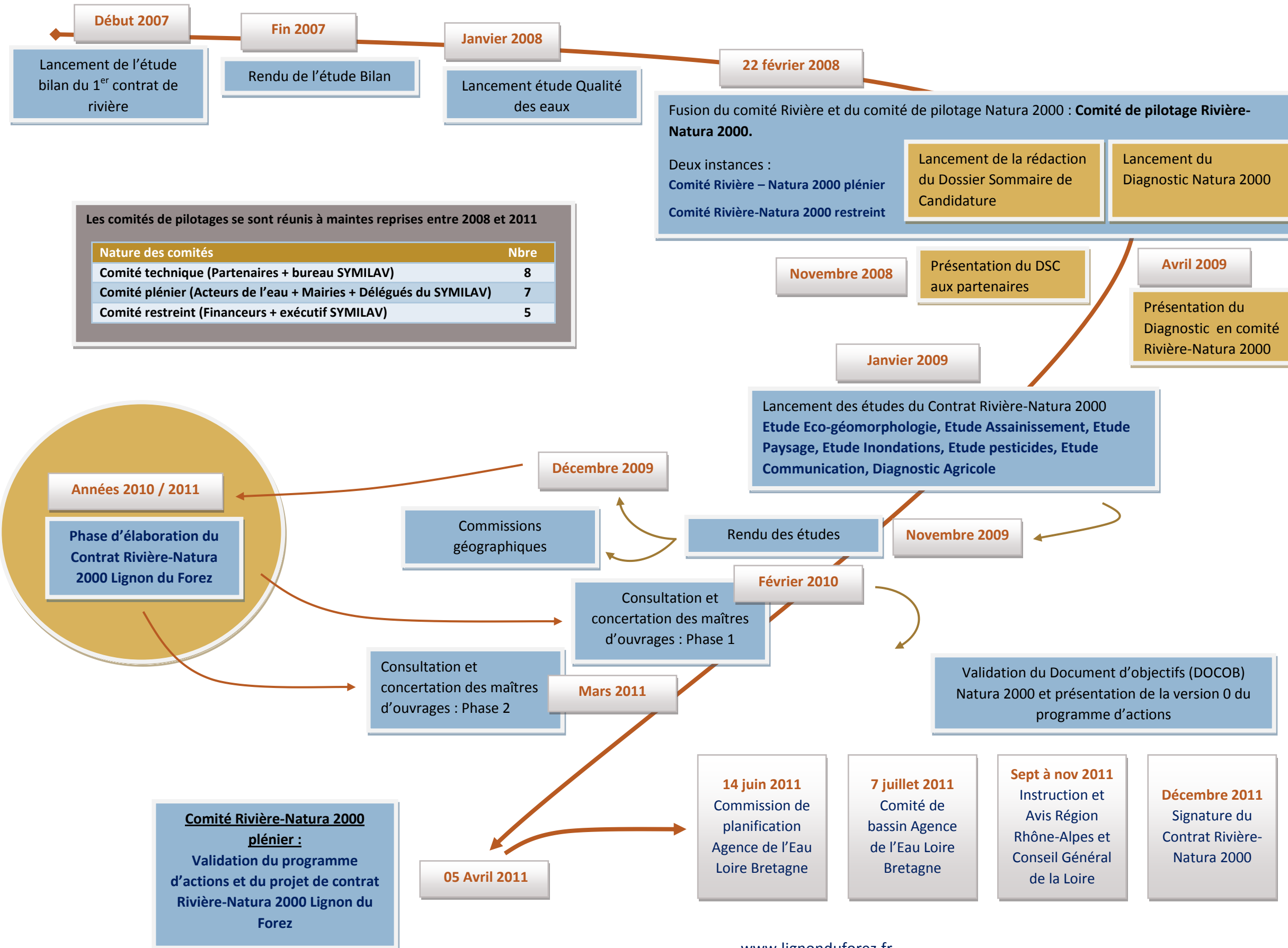
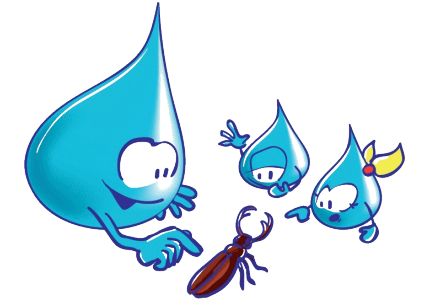


l'entretien et la restauration des cours d'eau, la réduction des pollutions diffuses, le maintien de la biodiversité, la prévention des risques d'inondations..., le tout avec une approche la plus pédagogique possible et dans un esprit de concertation avec les acteurs concernés.

Un site internet permettant de suivre ce contrat rivière-Natura 2000 a été mis en ligne début 2011 et vous emmènera à la découverte du bassin versant : www.lignonduforez.fr.

Aussi, afin de mettre en œuvre le programme défini pour les 7 prochaines années, une équipe technique et une équipe rivière (chantier d'insertion) accompagneront les communes et les communautés de communes ou d'agglomération dans la réalisation des actions.

Histoire d'une procédure unique : du contrat de rivière au contrat Rivière-Natura 2000



Les comités de pilotages se sont réunis à maintes reprises entre 2008 et 2011

Nature des comités	Nbre
Comité technique (Partenaires + bureau SYMILAV)	8
Comité plénier (Acteurs de l'eau + Mairies + Délégués du SYMILAV)	7
Comité restreint (Financeurs + exécutif SYMILAV)	5

Quelques Chiffres

Volet A : 29 millions d'Euros

Volet B : 10 millions d'euros

Volet C : 2 millions d'euros

Total : 42 millions d'euros

Trois niveaux de priorités aux regards des objectifs de bonnes atteintes des états écologiques des masses d'eau :

Priorité 1 : 28 millions d'euros
 Priorité 2 : 8 millions d'euros
 Priorité 3 : 6 millions d'euros

Répartition par financeurs :

Europe : 3 millions €
 Etat : 3 millions €
 Région Rhône-Alpes : 2 €
 Conseil Général : 8 millions €
 Agence de l'eau LB : 7,5 millions €
 Maîtres d'ouvrage : 18,5 millions €

7 années de programmation

250 fiches actions

5 ans d'études et de préparation avant la mise en œuvre

La structure du contrat Rivière-Natura 2000



Les partenaires : Aux cotés des maitres d'ouvrages (Communes, EPCI) adhérents du syndicat



Contrat Rivière-Natura 2000 Lignon du Forez

VOLET A
Gérer qualitativement et quantitativement les eaux

- Volet A1 : Lutter contre les pollutions domestiques **23.8 M€**
- Volet A2 : Lutter contre les pollutions diffuses **6.7 M€**
- Volet A3 : Initier des orientations stratégiques de la gestion quantitative de l'eau **25 K€**

VOLET B
Gérer, réhabiliter, protéger et mettre en valeur les rivières en rapport à l'enjeu « milieux aquatiques »

- Volet B1 : Mettre en valeur les paysages riverains **1.5 M€**
- Volet B2 : Gérer, réhabiliter et protéger les milieux aquatiques **4.3 M€**
- Volet B3 : Gérer le risque inondation **3.8 M€**

VOLET C
Pérenniser la gestion globale de l'eau et des rivières sur le bassin versant

- Volet C1 : Animer le contrat et le mettre en œuvre **1.5 M€**
- Volet C2 : Former, sensibiliser et communiquer **300 K€**
- Volet C3 : Suivre et évaluer **212 K€**

Prise en compte du contexte global et local : Une procédure au carrefour de plusieurs dispositifs et sous l'influence de plusieurs textes réglementaires.

DCE
Directive cadre européenne sur l'eau

Loi Grenelle I et II
LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

SDAGE Loire Bretagne :
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux

SAGE Loire en Rhône-Alpes :
Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux

CDDRA
Contrat de développement durable en Rhône-Alpes

Charte de territoire
Agenda 21 local

SCOT
Schéma de cohérence et d'organisation territoriale

